

# VAUDEVANT

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 MARS 2021

Convocation adressée par Madame le Maire, Laëtitia BOURJAT, le 18 mars 2021.

10 Présents : Hervé Besson - Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Mathilde Bourret - Nicolas Carpentier - Françoise Deschamps - Michel Duclos - Denis Mandon - Éric Roche - Simon Rosant

1 Absent excusé : Romain Serpenet (pouvoir à Laëtitia Bourjat)

Réunion à huis clos, compte tenu du contexte sanitaire (Covid et confinement) tenue en mairie de Vaudevant, de 19H00 à 22H00 ;

Madame Mathilde Bourret est désignée secrétaire de séance.



### Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 27 janvier 2021

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal du 27 janvier 2021 est adopté.

#### 1. Coordination générale

FUL (Fonds Unique de Logement) :

Madame le Maire rappelle que le FUL permet à des personnes rencontrant des difficultés, d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir et que la participation financière au titre de l'exercice 2021, pour une population légale de 207 habitants, s'élève à 82.80€.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, accepte de participer au FUL au titre de l'exercice 2021 à hauteur de 0.40€ par habitant, soit 82.80€ pour une population légale de 207 habitants ; autorise Madame le Maire à signer les pièces s'y rapportant. (Délibérations 2021/0006)**

Renouvellement de la convention de soutien technique avec Arche Agglo :

Madame le Maire indique qu'il convient de renouveler la convention de soutien technique aux communes, entre Arche Agglo et la commune de Vaudevant, pour l'année 2021.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer ladite convention.**  
(Délibération 2021/0007)

Adhésion à un groupement de commandes :

Madame le Maire rappelle que la loi Energie Climat organise la fin des tarifs bleu de vente d'électricité réglementés pour les consommateurs finaux non domestiques. Dans ce contexte, le SDE07 propose un groupement de commandes pour l'achat d'électricité. Ce groupement de commande est régi par une convention. Pour notre commune le coût d'adhésion au groupement d'achat d'énergie du SDE07 est de 55€ par an.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés, accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes, autorise Madame le Maire à signer la convention.** (Délibération 2021/0008)

Devis défibrillateur :

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'un contrôle du défibrillateur incluant le remplacement des consommables (batterie et électrodes) doit être réalisé par l'entreprise Cardiosecours pour un montant de 354.40€ HT.

Suivi des sinistres suite aux travaux de la RD115 en 2018 :

Le cabinet d'expertise missionné par l'assureur Responsabilité Civile de la mairie nous a transmis le procès-verbal d'expertise suite à une réunion d'expertise contradictoire qui s'est déroulée le 22 janvier 2021. Aucun élément probant de la responsabilité de la commune n'a à ce jour été apporté ni établi.

Personnel communal :

L'agent d'entretien devrait reprendre son poste au mois d'avril 2021 après avis médical du médecin du travail.

## **2. Finances**

Approbation du compte de gestion 2020 :

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter tous les documents comptables se rattachant à l'exercice 2020, **le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.** (Délibération 2021/0009)

Approbation du compte administratif 2020 :

Sous la présidence de Denis Mandon, premier adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif 2020 qui s'établit ainsi :

#### Fonctionnement

Dépenses : 118 996.90€

Recettes : 221 718.48€

Excédent de clôture : 102 721.58€

Intégration du résultat du SIE : 335.03€

Excédent de clôture cumulé : 103 056.61€

#### Investissement

Dépenses : 151 562.22€

Recettes : 205 368.9€

Restes à réaliser : 77 738.76€

Besoin de financement : 23 932.19€

**Hors de la présence de Laëtitia Bourjat, Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, approuve le compte administratif du budget communal pour l'exercice 2020. (Délibération 2021/0010)**

#### Affectation du résultat :

Sous la présidence de Denis Mandon et après avoir approuvé le compte administratif 2020 **le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, décide d'affecter 23 932.19€ au compte 1068 Investissement et 79 124.42€ au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté. (Délibération 2021/0011)**

#### Subventions aux associations :

Madame le Maire rappelle les différentes subventions versées aux associations. **Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, décide de verser les subventions suivantes :**

**Anciens Combattants : 250.00€**

**Bibliothèque Pour Tous de Saint Félicien : 150.00€**

**ADMR Les 3 rivières : 300.00€**

**ACCA de Vaudevant : 100.00€**

**Comité des fêtes de Vaudevant : 300.00€ + 1 000.00€ pour le feu d'artifice**

**Association Caillé Doux de Saint Félicien : 50.00€.**

*(Délibération 2021/0012)*

#### Subventions :

Madame le Maire fait le point sur l'ensemble des subventions sollicitées en 2021 pour les projets d'investissement ; notamment les projets d'aménagement du terrain de Pervençères, d'aménagement de la cour de l'ancienne école, de travaux de rénovation thermique des bâtiments...

### **3. Urbanisme**

#### DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) :

Une DIA a été reçue en mairie le 19 février 2021, concernant les parcelles cadastrées AE 248, 261, 262 et 263 à Chazalet.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter.

Les formalités relatives à l'acquisition de la parcelle AL46 suite à la signature du protocole d'accord transactionnel sont en cours de finalisation.

#### **4. Eau/Assainissement**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune est propriétaire de la parcelle AL136 supportant un réservoir initialement conçu pour le service d'alimentation en eau potable et que celui-ci n'est plus en service. Le syndicat des eaux Cance-Doux propose de rétrocéder à la commune l'utilisation et l'entretien du site et de l'ouvrage.

Le conseil municipal accepte cette rétrocession.

Le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif concernant les secteurs de Pervençères et Chazalet suit son cours. Arche Agglo est maître d'ouvrage de ce projet et a déjà sollicité les différents financeurs pour le financement.

#### **5. Aménagement urbain**

L'employé communal et un conseiller municipal ont commencé le nettoyage autour de la cour de l'école en vue de l'aménagement de celle-ci.

Du matériel (une bascule et trois charrues) issu du patrimoine de notre commune (ancien musée paysan) a été restauré et rénové par l'employé communal. Il reste à définir le lieu de positionnement de chacun.

##### Rue des fleurs

Pour finaliser l'aménagement de cette rue suite à la mise en place des ferronneries, il convient de procéder à la réfection du mur en pierres.

#### **6. Bâtiments**

##### Projet d'aménagement de la cour de l'ancienne école :

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à accomplir toutes les formalités afférentes au projet d'aménagement de la cour de l'ancienne école.

##### ERP (Etablissement Recevant du Public) :

Madame le Maire précise que les différents travaux de mises en accessibilité, conformité et sécurité sont en voie d'achèvement et qu'il convient de faire intervenir un organisme pour les attestations de conformité (sécurité et Accessibilité Adap) préalablement au passage de la commission de sécurité (devis APAVE conformité et sécurité : 1 200.00€ HT, devis APAVE accessibilité : 890.00€ HT).

Le registre d'accessibilité (Ad'ap) devra être mis à jour suite aux différents travaux de mise en accessibilité des ERP.

Il conviendra également de faire réaliser la vérification des installations électriques et des extincteurs.

Plusieurs travaux de rénovation énergétique sont programmés dans les bâtiments communaux : -la toiture des toilettes publiques (parking du jeu de boules) et celle de la salle des fêtes ; -le remplacement des radiateurs électriques au gîte d'étape.

Projet d'aménagement et de construction à Pervençères : les travaux de construction d'une villa sur le terrain communal de Pervençères devraient débuter au cours du second trimestre 2021.

## **7. Voirie/cimetière**

Validation du programme de voirie 2021 :

**Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, décide de valider le programme de voirie sur le VC des Combes, de Vallet (tranche n°1 et n°3) et du Grangeon (sous réserve de finalisation de la procédure de régularisation foncière) pour un montant HT de 72 244.60€ et autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ces travaux.**  
(Délibérations 2021/0013)

Cimetière :

Un devis pour la mise aux normes d'une concession est validé par le conseil municipal à l'entreprise Bati'Roche pour un montant de 409.00€ HT.

Un autre devis pour la restauration du porche de l'entrée du cimetière est également validé à l'entreprise Bati'Roche pour un montant de 640.00€ HT.

## **8. Information, animation**

Commission information, animation :

Une réunion est à prévoir pour la mise à jour du site internet, de la page Facebook ainsi que la préparation du prochain bulletin municipal.

Il reste à finaliser un logo pour la commune.

L'acquisition d'un vidéo projecteur et d'un écran est à envisager.

Sentier de randonnée "Sur les pas de Marie Mourier" :

Phase de finalisation : les enregistrements audios sont terminés. Des ajustements restent à prévoir sur le mobilier (pente des bureaux, remplacement de fixations...) et à mettre en service les enregistrements sur deux stations.

Il reste à finaliser la signalétique (peinture des pas sur le sol, fixer panneaux en bois sculptés par Monsieur Jean Collin) ainsi que le document de promotion de ce sentier.

La mise en place d'un panneau en occitan « Vaudavent » est aussi envisagée sous chaque panneau d'entrée en agglomération.

L'Ardéchoise (circuit Ardèche Verte) devrait traverser notre village le 18 juin 2021.

## **9. Divers**

Une campagne de recrutement de sapeurs-pompiers bénévoles sera à relayer prochainement.

Une rencontre entre l'exécutif d'Arche Agglo (Président et plusieurs Vice-Présidents) et les élus municipaux est programmée le 17 avril.

La vaccination contre le Covid-19 est possible à Lamastre, Annonay et Tournon.

La date du prochain conseil municipal sera programmée ultérieurement.

Date d'affichage : 30 mars 2021